

BARÈME HONORAIRES

TRANSACTION EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Bureaux, Commerces, Entrepôts, Locaux d'activité et Terrains

Barème à partir du 15 septembre 2020

Achat / Vente

Pourcentage appliqué par tranche de prix :

- 8,00 % H.T. pour un prix de vente inférieur à 200 000 € H.T.
- 7,00 % H.T. pour un prix de vente compris entre 200 001 et 600 000 € H.T.
- 6,00 % H.T. pour un prix de vente compris entre 600 001 et 1 000 000 € H.T.
- 5,00 % H.T. pour un prix de vente compris entre 1 000 001 et 2 000 000 € H.T.
- 4,00 % H.T. pour un prix de vente compris entre 2 000 001 € et 3 000 000 € H.T.
- 3,00 % H.T. pour un prix de vente supérieur à 3 000 001 € H.T.

Les prix de vente s'entendent Hors Taxes.

- Montant minimum d'honoraires de commercialisation : forfait de 5 000 € HT (soit 6 000 € TTC), pour une transaction inférieure ou égale à 50 000 € HT (soit 60 000 € TTC).
- Frais de rédaction de compromis de vente, sans commercialisation : 1 500 € HT de frais de compromis.
- Les honoraires sont dus à XPR SAS en cas de vente d'un site pollué, ou vendu à une valeur symbolique (reprise du site par une agglomération, commune, etc..) : à hauteur de 50% des honoraires prévus au mandat.

Location

Bail commercial, bail professionnel et bail dérogatoire

- 15% H.T. du Loyer Annuel H.T. à la charge du Bailleur, soit 18 % TTC du loyer annuel H.T.
- 15% H.T. du Loyer Annuel H.T. à la charge du Preneur, soit 18 % TTC du loyer annuel H.T.

Autres prestations :

Rédaction de bail :

- 5% H.T. du loyer annuel H.T. (soit 6% TTC) à la charge du bailleur
- 5% H.T. du loyer annuel H.T. (soit 6% TTC) à la charge du preneur
- Avec un montant minimum de 1 000 € H.T. par transaction, soit 1 200 € TTC.

Ces Honoraires comprennent les frais de commercialisation, les frais de rédaction de bail. Les frais d'état des lieux par voie d'huissier (de 150 € à 200 € TTC environ) seront répartis entre les deux parties (50/50).

Cession de fonds de commerce ou de droit au bail

30% de la valeur locative annuelle (Loyer annuel H.T. + 1/9 du droit au bail), soit 36% TTC.

Avec un montant minimum d'honoraires de 5 000 € H.T., soit 6 000 € TTC (hors frais administratifs, greffe, taxes et débours restant à la charge du preneur).

Document d'information non contractuel. Conditions modifiables sans préavis.